



Mars 2009

Synthèses n° 2009/65

Secousses sur le marché des broutards

Soumis aux restrictions de mouvements imposés par les règles européennes de protection sanitaire contre la fièvre catarrhale ovine, le commerce des broutards subit depuis deux campagnes de graves perturbations. Les rythmes d'exportation des animaux vers l'Italie sont irréguliers, les cours des animaux échangés restent très bas et les abattages de taurillons sur le territoire national progressent. Dans les élevages, la maladie semble affecter la mortalité et la fertilité des animaux.

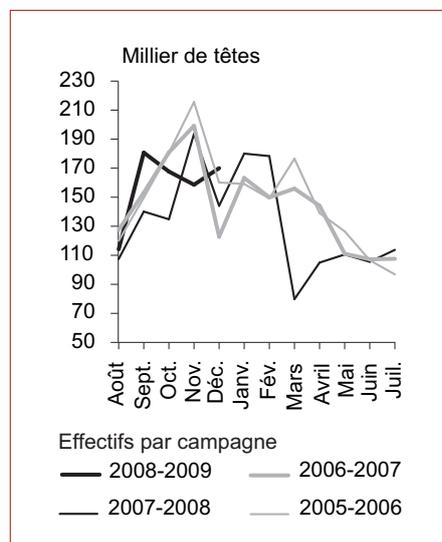
En 2007-2008, irrégularité des déplacements d'animaux vivants et repli des exportations

Avec l'extension de la fièvre catarrhale ovine (FCO) à l'ensemble du territoire national, les perturbations du commerce des animaux vivants se succèdent et les élevages français de broutards sont particulièrement pénalisés. L'apogée de la crise intervient au cours de la campagne de commercialisation d'août 2007 à juillet 2008. La réduction des transferts d'animaux vers un autre élevage atteint 55 % en mars 2008. Les pertes sont également importantes en octobre 2007 et avril 2008 avec un déficit de 25 % par rapport à la campagne de référence 2005-2006. Au total, neuf mois de la campagne enregistrent une chute d'activité. Près de 180 000 têtes ne pourront pas être déplacées.

Rythmées par les contraintes sanitaires mises en œuvre pour limiter la dif-

fusion de la maladie, les exportations subissent des pics d'activité suivis de périodes de quasi-interruption des

Irrégularité des sorties de broutards des élevages, depuis la campagne 2007-2008



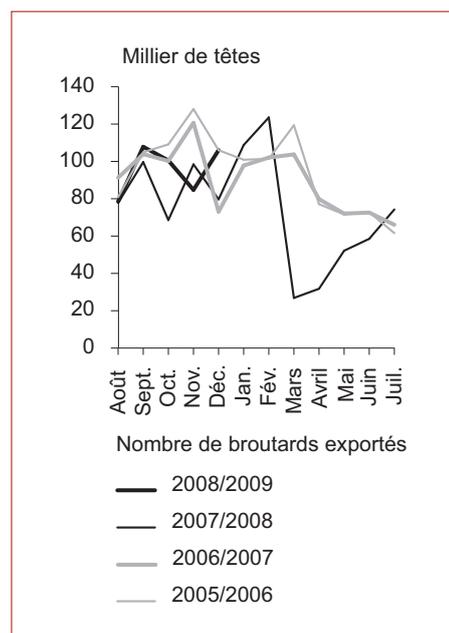
Source : BDNI

échanges. Ainsi, pour la campagne 2007-2008, les exportations d'animaux vivants chutent à 0,9 million de têtes contre 1,1 en 2005-2006. Ce débouché ne représente plus que 56 % des transferts d'animaux contre plus de 64 % en période de référence. Les achats italiens qui correspondent en moyenne à 84 % des exportations, subissent un repli de 22 %. Aucun autre pays ne peut prendre le relais. Aussi, avec la fermeture ponctuelle des frontières italiennes, les animaux sont conservés sur le territoire national. Dans les exploitations où les installations le permettent, ils sont engraisés sur place ; sinon, ils sont déplacés dans des ateliers d'engraissement en France. En effet, les transferts entre élevages français progressent de 7,2 % sur la campagne.

Le blocage le plus important intervient en mars 2008. En effet, l'Italie suspend ses importations d'animaux vivants non

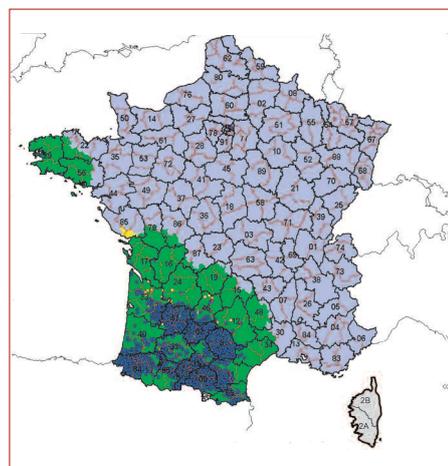
vaccinés à compter du 4 mars 2008, date de la levée de l'inactivité vectorielle dans ce pays. Les exportations françaises chutent alors à moins de 27 000 têtes, soit une perte de 76 % par rapport à un mois de mars moyen. La généralisation de la vaccination pour l'ensemble des cheptels français - bovins, ovins et caprins - est décidée au printemps 2008 mais sa mise en œuvre se fait par étape.

En mars 2008, chute des exportations de broutards



Source : DGDDI (Douanes)

L'ensemble du territoire national est concerné par la maladie



Foyers de FCO BTV 1 : ronds bleus (ou gris foncé)
 Foyers de FCO BTV 1 et 8 : ronds jaunes
 Zone réglementée sérotype 8 : zone en bleu (ou gris clair)
 Zone réglementée sérotype 1 et 8 : zone en vert (ou gris moyen)
 Source : Direction générale de l'alimentation - Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Les départements du sud de la France pris dans un étau

Ces données nationales cachent des situations départementales très disparates liées à la progression géographique de la maladie.

Ainsi les départements du nord-est de la France, qui ont été les premières victimes de la maladie dès l'automne 2007, ont ressenti les plus forts impacts de la crise en octobre 2007 et mars 2008. C'est le cas du département de la Saône-et-Loire dont le commerce des broutards assure généralement

8 % de l'activité nationale. En septembre et octobre 2007, les transferts d'animaux vers un autre élevage y chutent en effet de 41 %. Par contre, le début de la campagne 2008-2009 est plus prometteur avec une reprise d'activité de 12 % sur la période d'août à décembre 2008 par rapport à la même période de l'année précédente.

Les départements du sud du Massif Central bénéficient d'un sursis jusqu'à fin 2007 mais ils sont particulièrement touchés ensuite. Ils subissent en décembre 2007 l'effet du virus de sérotype 8 venu du nord-est de la France

La fièvre catarrhale ovine ou maladie de la langue bleue

La fièvre catarrhale ovine (FCO), également appelée maladie de la langue bleue (« Bluetongue » en anglais), est une maladie virale, transmise par des insectes vecteurs du type *Culicoides* (moucheron) : 24 sérotypes viraux différents sont répertoriés dans le monde.

Apparu brusquement pour la première fois aux Pays-Bas pendant l'été 2006, le virus de sérotype 8 (FCO BTV8) s'étend rapidement aux pays voisins et apparaît dans les départements du nord-est de la France au cours de l'été 2006. En novembre 2006, dix-sept départements sont inscrits, pour tout ou partie de leur territoire, en zone réglementée de protection sanitaire. Les premières perturbations du commerce des broutards interviennent dès cette époque pour les dix-sept départements concernés.

Après une accalmie hivernale, la maladie réapparaît en août 2007 et s'étend rapidement depuis le nord-est de la France :

- 6 septembre 2007 : 187 cas confirmés
- 26 octobre 2007 : 7 274 cas confirmés (39 départements en zone réglementée)
- Le 5 novembre 2007, trois cas de

FCO de sérotype 1 (FCO BTV1) sont confirmés par les autorités espagnoles dans le Pays Basque espagnol. Une nouvelle zone réglementée est instituée dans les départements des Pyrénées-Atlantiques et des Landes.

Depuis cette date, les deux sérotypes se propagent sur le sol français et au 26 novembre 2008, sont issus de la circulation virale 2008 : 24 000 cas de FCO BTV8 de l'année 2008 et 4 300 cas de FCO BTV1.

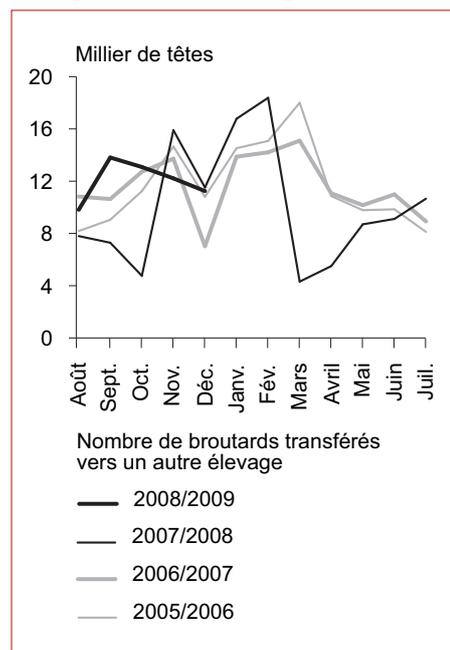
La mise en place d'un plan de vaccination est annoncée vers la mi-février 2008. Un premier lot de vaccins est acheminé fin mars aux départements touchés par la FCO (sérotype 8) depuis 2006.

La campagne de vaccination contre le sérotype 8 se poursuit ensuite au rythme de l'échelonnement des livraisons des doses vaccinales par les laboratoires et suivant les priorités retenues par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche.

La campagne de vaccination de 2009 prend un caractère obligatoire pour l'ensemble des bovins de plus de 2,5 mois contre les sérotypes 1 et 8 de la FCO en France continentale.

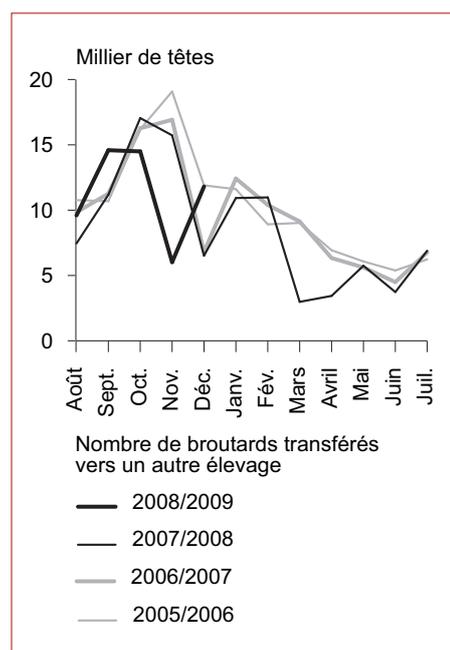
puis connaissent un nouvel assaut de la maladie avec l'expansion du virus de sérotype 1 venu d'Espagne au cours du second semestre 2008. C'est le cas pour le département du Cantal qui est le deuxième département français éleveur de broutards. Il subit successivement plusieurs perturbations

En Saône-et-Loire, les transferts de broutards vers un autre élevage sont perturbés dès septembre 2007



Source : BDNI

Pour le Cantal, les perturbations interviennent surtout en 2008



Source : BDNI

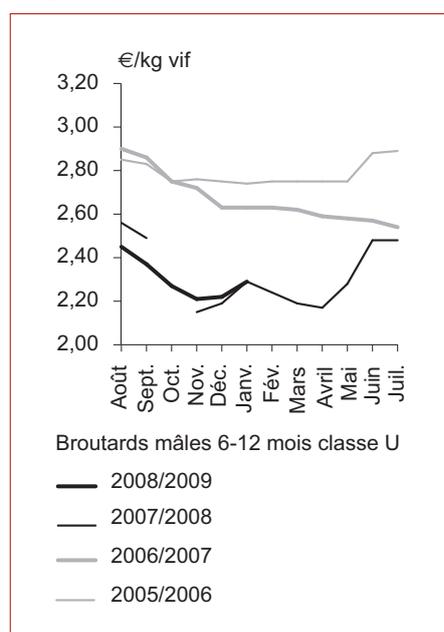
de son activité. Les plus importantes interviennent en décembre 2007 (- 45 % d'activité), en mars-avril 2008 (- 60 % d'activité) puis novembre 2008 en lien avec l'expansion du sérotype 1 de la maladie (- 68 % d'activité).

Cotations au plus bas

Les blocages réguliers des frontières italiennes, les interdictions de libre circulation des animaux sur le territoire national et les saturations des ateliers d'engraissement ont pour conséquence de déstabiliser les prix des broutards.

Très élevés au cours de la campagne 2005-2006, les prix chutent régulièrement tout au long de la campagne suivante et accentuent encore leur repli en 2007-2008 pendant la phase d'expansion de la maladie. En deux campagnes, ils reculent de 17 %. Ils s'établissent en 2007-2008 à 2,32 €/kg vif pour les mâles charolais de 6 à 12 mois de classe U, contre 2,79 €/kg vif en 2005-2006 et 2,60 €/kg vif en moyenne entre 2002-2003 et 2004-2005.

Les cotations des broutards charolais restent basses à partir de 2007-2008...



Source : Office de l'élevage

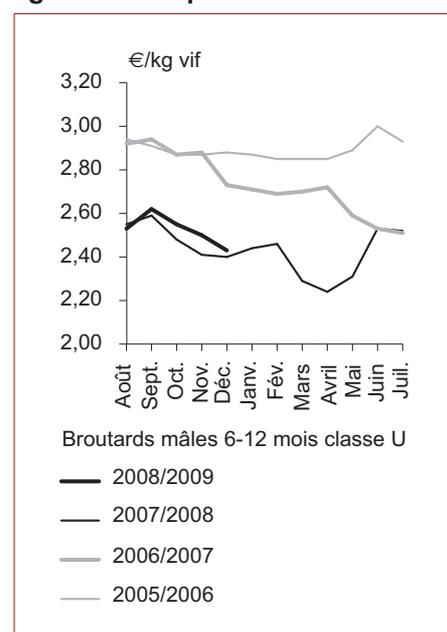
La situation est identique pour les mâles limousins de 6 à 12 mois de classe U qui perdent en moyenne 46 centimes entre les deux campagnes.

Pour le début de la campagne 2008-2009, les prix sont toujours très bas. Les animaux non vaccinés sont dépréciés. La moyenne des cotations d'août à décembre 2008 est à 2,30 €/kg vif pour les charolais et à 2,53 €/kg vif pour les limousins.

La signature en novembre 2008 d'un accord avec l'Italie pour assouplir les conditions de circulation des animaux pendant la période d'inactivité vectorielle permet d'accroître en décembre le nombre d'animaux exportés. Cependant les prix restent bas car tous les animaux sont mis sur le marché en même temps. Ils avaient été conservés dans les exploitations en attente de l'entrée en vigueur de cet accord.

Avec l'obligation de vaccination contre les deux sérotypes 1 et 8 de la FCO au 30 avril 2009, les conditions de mise en marché des animaux vivants devraient progressivement se réguler et s'améliorer dans les prochains mois.

... et celles des limousins sont également au plus bas

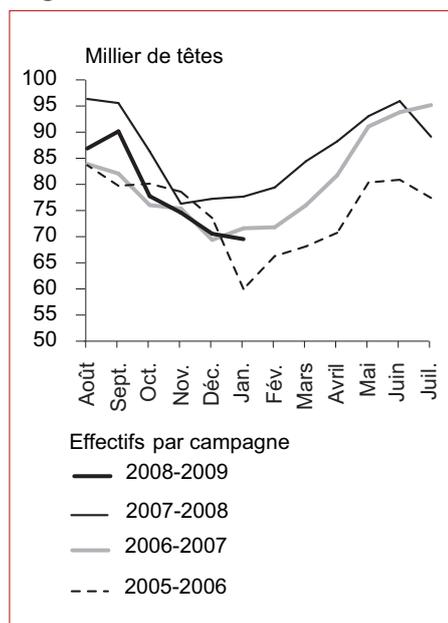


Source : Office de l'élevage

Conséquence importante : les abattages de taurillons progressent en 2007-2008

Les conséquences sont importantes pour les élevages, notamment la progression des abattages de taurillons. Face à la réduction des sorties de brouards des exploitations au cours de l'automne 2007, les mises à la boucherie des taurillons progressent en effet de 24 % entre janvier et avril 2008 par rapport à la même période en 2005-2006. Des mesures incitatives auprès des éleveurs participant à l'effort de stockage des animaux sont mises en place par le ministère de l'Agriculture et de la Pêche à partir d'avril 2008 pour limiter l'engorgement du marché. Le recul des abattages intervient à partir du mois de juillet 2008. De juillet à décembre 2008, les abattages de taurillons sont en repli de 7 % par rapport à la même période de l'année précédente.

Les abattages de taurillons augmentent en 2007-2008



Source : BDNI

Autre conséquence : la mortalité des bovins augmente sensiblement

Autre conséquence probable de l'expansion de la maladie, le taux de mortalité des bovins progresse au cours de la campagne 2007-2008. Cette surmortalité semble surtout concerner les vaches nourrices et les bovins de moins d'un an. D'autres facteurs comme la mauvaise qualité des fourrages récoltés en 2007 peuvent également avoir eu un impact sur la résistance des troupeaux.

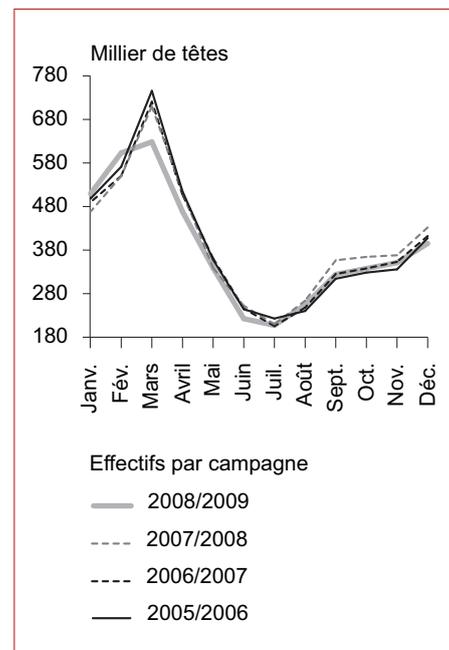
En outre, la fertilité des vaches semble diminuer en 2008

Alors que les effectifs de vaches nourrices progressent de 2,1 % en novembre 2007, les naissances de bovins viandes de l'année 2008 reculent de 3,9 % par rapport à 2007. Le calcul du taux de vêlage par vache nourrice pour l'ensemble des élevages français s'établit à 1,1 pour 2008, alors qu'il était stabilisé à 1,2 les années précédentes.

Après une période de vêlages plus précoces en janvier et février en hausse de 5 et 8 % par rapport à la moyenne des trois dernières années, le pic tra-

ditionnel de vêlages du mois de mars est atténué de 13 %. Le déficit de naissance se poursuit jusqu'en juillet avec une perte moyenne de 6 % par mois entre avril et juillet par rapport à la moyenne des trois derniers exercices.

À partir de mars 2008, repli des vêlages des vaches nourrices



Source : BDNI

Mortalité des bovins de race viande

	2005-2006			2007-2008		
	Effectifs (novembre 2005)	Mortalité dans les élevages	Taux de mortalité (en %)	Effectifs (novembre 2007)	Mortalité dans les élevages	Taux de mortalité (en %)
Vaches nourrices	4 028 735	82 995	2,1	4 162 588	112 950	2,7
Génisses nourrices de plus de 2 ans	899 523	14 488	1,6	962 918	18 754	1,9
Génisses nourrices de 1 à 2 ans	996 602	12 643	1,3	1 052 863	17 377	1,7
Bovins de moins d'1 an	5 056 247	755 385	14,9	5 070 274	794 474	15,7

Source : BDNI

Sources et définitions

Les principales sources

- Pour les zonages, les arrêtés et communiqués de presse du ministère de l'Agriculture et de la Pêche
- Pour les effectifs dans les exploitations, les effectifs commercialisés et les mouvements d'animaux, la base de données nationale d'identification bovine (BDNI).
- Pour les exportations de broutards, les statistiques des Douanes
- Pour les abattages, l'enquête mensuelle animaux de boucherie réalisée par le SSP
- L'office de l'élevage pour les cotations d'animaux vivants

Définitions

Ont été pris en compte dans la catégorie « Broutards » du commerce extérieur :

- les animaux maigres de 6-12 mois
- les génisses
- les gros bovins mâles non castrés

Ont été pris en compte dans la catégorie « sorties d'élevage » de la BDNI, les bovins de race viande (mâles et femelles) de 6 à 18 mois. Dans l'analyse, un animal est considéré comme « sorti d'élevage » lorsque sa cause de sortie est de type E (élevage).

Ont été pris en compte dans la catégorie « taurillons », pour les abattages, les bovins mâles non castrés de 1 an à moins de 2 ans et de plus de 180 kg de carcasse.

Pour en savoir plus

Toutes les séries conjoncturelles sur les gros animaux sont disponibles dans l'espace « Données en ligne » du site Internet de la statistique agricole : agreste.agriculture.gouv.fr/

Et aussi les publications Agreste Conjoncture :

- « La déstabilisation de la filière broutards », Agreste Primeur n° 214, juillet 2008
- « La fièvre catarrhale ovine en France affecte le marché des broutards », Synthèse Gros animaux, décembre 2007
- « Une année difficile pour les broutards », Synthèse Gros animaux, novembre 2007

Le Centre de documentation et d'information Agreste (CDIA) : ouverture le lundi, mardi et jeudi de 14 h à 17 h - Tél. : 01 49 55 85 85, Mél. : agreste-info@agriculture.gouv.fr



Agreste : la statistique agricole

Ministère de l'Agriculture et de la Pêche
Secrétariat Général
SERVICE CENTRAL DES ENQUÊTES ET ÉTUDES STATISTIQUES
12 rue Henri Rol-Tanguy - TSA 70007 - 93555 MONTREUIL SOUS BOIS Cedex
Tél. : 01 49 55 85 05 - Site Internet : www.agreste.agriculture.gouv.fr

Directrice de la publication : Fabienne Rosenwald
Rédacteur : Nadine Loirette-Baldit
Composition : SSP Beauvais
Dépôt légal : À parution
ISSN : 1274-1086
© Agreste 2009

Cette publication est disponible à parution sur le site Internet de la statistique agricole
www.agreste.agriculture.gouv.fr